

Deuxième lot.
— Sept ares soixante-treize centiares de terre, sis lieu dit à la Voirie aux Sangliers, terroir de Boutigny; tenant d'un long à M. Nicolas Doublet, d'autre long aux héritiers Giguët, d'un bout à M. Denis Barreau, et d'autre bout inconnu.
Sur la mise à prix de 90 fr.

Troisième lot.
— Cinq ares vingt sept centiares de sable, au chemin de Sainte Anne ou la Roche-de-Filmin, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Hippolyte Goubé, d'autre long aux héritiers Taillard, d'un bout sur les héritiers Venteau, et d'autre bout le chemin de Launay.
Sur la mise à prix de 75 fr.

Quatrième lot.
— Un are soixante-neuf centiares de terre, terroir de Moigny, lieu dit au Pont-Martin; tenant d'un long aux héritiers Taillard, d'autre long aux héritiers Roy, d'un bout sur le pare, et d'autre bout à madame Normand-Thomas.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquième lot.
— Six ares un centiare de grouette, terroir de Moigny, lieu dit aux Roches-Guillas; tenant d'un long à M. Pierre-Etienne Chartier, d'autre long à M. Etienne D-nis Lée, d'un bout plusieurs, et d'autre bout à madame Hippolyte Goubé.
Il existe un châtaigner sur cette pièce.
Sur la mise à prix de 20 fr.

Sixième lot.
— Dix ares cinquante-quatre centiares de sable et bois, plantés de deux châtaigniers, lieu dit au chemin de Sainte-Anne, terroir de Moigny; tenant d'un long au mineur Gourdet, d'autre long à M. Hippolyte Jullemier, d'un bout sur le chemin de Launay, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Septième lot.
— Quatre ares vingt-un centiares de friche, lieu dit en Beaugard, même terroir; tenant d'un long au chemin de Beaugard, d'autre long à M. Etienne Denis Lée, d'un bout à M. Pierre-Etienne Chartier, et d'autre bout les héritiers Bioche.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Huitième lot.
— Sept ares dix centiares de terre et friche, terroir de Moigny, lieu dit en Beaugard; tenant d'un long aux héritiers Montmarché, d'autre long à M. Antoine Menet, d'un bout sur les héritiers Fouquet, et d'autre bout le chemin de la Ferté Alais à Moigny.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Neuvième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit en Tartivois, terroir de Moigny; tenant d'un long au chemin de Tartivois, d'autre long à M. Eugène Goubé, d'un bout à M. Jacques Rousseau, et d'autre bout à un inconnu.
Sur la mise à prix de 430 fr.

Dixième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de sable, plantés de deux châtaigniers, lieu dit au Roussel, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Siméon Demest, d'autre long à M. Amant Taillard, d'un bout à M. Côme Gaillard, et d'autre bout le mineur Bouché.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Onzième lot.
— Huit ares cinquante-huit centiares de terre, terroir de Boutigny, lieu dit à la Voirie-aux-Sangliers; tenant d'un long à M. Nicolas Doublet, d'autre long au mineur Gourdet, d'un bout sur le chemin de Grimery, et d'autre bout un inconnu.
Sur la mise à prix de 420 fr.

Douzième lot.
— Trois ares trente-sept centiares de grouette, terroir de Moigny, lieu dit en Pierre Rognerie; tenant d'un long à M. Crublier, d'autre long un inconnu, d'un bout sur la terre de la Maison-Neuve, et d'autre bout sur la vidange.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Treizième lot.
— Sept ares six centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit en Bellevue; tenant d'un long à M. Jules Lenoir, d'autre long aux héritiers Thomas, d'un bout sur la vidange, et d'autre bout sur les héritiers Larglantier.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Quatorzième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de terre-friche, plantés de châtaigniers, lieu dit aux Ganois, terroir de Moigny; tenant des deux longs à M. Jean-Pierre Chartier, d'un bout sur les bois, et d'autre bout sur le sentier des Renouardes.
Traversés par le chemin de Beaugard.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Quinzième lot.
— Un are vingt-six centiares de friche, plantés de deux châtaigniers, lieu dit au dessus-des-Ruelles, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Deneuille, d'autre long aux héritiers Vidy, d'un bout sur les héritiers Fiacre Jullemier, et d'autre bout sur les héritiers Sallé.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Seizième lot.
— Un are soixante huit centiares de friche, plantés de deux châtaigniers, lieu dit au chemin de Sainte-Anne, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Vidy, d'autre long à M. Amable Peller, d'un bout sur les héritiers Montmarché, et d'autre bout sur M. Louis Dancarville.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Dix-septième lot.
— Un are soixante-huit centiares de friche, plantés d'un châtaigner, sis aux mêmes lieu et terroir; tenant d'un long aux héritiers Vidy, d'autre long aux héritiers Giguët, d'un bout à M. Montmarché, et d'autre bout le chemin de Sainte-Anne.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Dix-huitième lot.
— Trois ares soixante-quatre centiares de friche, plantés d'un châtaigner, lieu dit à la Grivette, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Venteau, d'autre long les héritiers Barreau, d'un bout aux représentants de Marin Etienne Thomas, d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Dix-neuvième lot.
— Un are vingt-six centiares de friche, plantés d'un châtaigner, lieu dit à la Roche-Grenolée, terroir de Moigny; tenant d'un long au chemin de Launay, d'autre long à M. Louis Barreau, d'un bout M. Amant Taillard, et d'autre bout sur les héritiers Métaut.
Sur la mise à prix de 2 fr.

Vingtième lot.
— Six ares vingt-sept centiares de bois, plantés de deux châtaigniers, lieu dit aux Renouardes, terroir de Moigny; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à des aboutissants, d'un bout sur M. François-Denis Barreau, et d'autre bout sur M. Firmin Paul.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Vingt-unième lot.
— Un noyer planté sur un terrain appartenant

à M. Henri Venard, sis au Pont-Martin, terroir de Moigny.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-deuxième lot.
— Deux ares quatre-vingt quatre centiares de pré, plantés d'aunettes et de peupliers, lieu dit l'Aunette-à-Trois-Jambes, terroir de Moigny; tenant d'un long aux représentants de M. Marin-Etienne Thomas, d'autre long aux héritiers Thomas, d'un bout sur le ruisseau de la fontaine Saint-Roch, et d'autre bout sur les représentants de M. Marin-Etienne Thomas.
Traversés par le chemin.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Vingt-troisième lot.
— Cinq ares vingt sept centiares de bois, sis à la Garene-de-Valfoirrolle, terroir de Moigny; tenant d'un long aux friches, d'autre long et d'un bout la Garene, et d'autre bout les friches.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Vingt-quatrième lot.
— Six ares soixante-quinze centiares de bois, lieu dit en Bellevue, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Malthurin Etienne Thomas, d'autre long aux héritiers Guérin, d'un bout à M. Julien Goubé, et d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Vingt-cinquième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de bois, lieu dit au Haut-de-Belleuve, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Mollard, d'autre long aux héritiers Gonest, d'un bout M. Etienne Lamoureux, et d'autre bout sur les friches.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-sixième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, lieu dit Derrière-les-Roches-aux-Seigneurs, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Hippolyte Goubé, d'autre long à M. Pierre-Léon Thomas, d'un bout à M. Salomon Malherbe, et d'autre bout le chemin de Milly à Boutigny.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Vingt-septième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, lieu dit au Poteau, terroir de Milly; tenant d'un long à M. Hippolyte Goubé, d'autre long à M. Pierre-Léon Thomas, d'un bout à M. Salomon Malherbe, et d'autre bout le chemin de Milly à Boutigny.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Vingt-huitième lot.
— Huit ares quarante-quatre centiares de bois, orme, terroir de Moigny, lieu dit au Cassis; tenant d'un long à MM. Etienne-Denis Lée et Caron, d'autre long à M. Paul Firmin, d'un bout à M. Rifflet, et d'autre bout le chemin de la pièce du Cassis.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-neuvième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit sur les Gros-Mahauts; tenant d'un long à l'acquéreur de M. Moussu, d'autre long aux héritiers Montmarché, d'un bout à M. Rifflet, et d'autre bout sur les roches de la Terre-Rouge.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Trentième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de bois et friche, plantés d'un châtaigner, lieu dit à la Grivette, terroir de Moigny; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long sur les héritiers Venteau, d'un bout sur le sentier de la Grivette, et d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Trente-unième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de bois et terre, terroir de Moigny, lieu dit en Beaugard; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à M. Moreau, d'un bout sur les gros Mahauts, et d'autre bout sur le chemin de Beaugard.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-deuxième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de bois et friche, lieu dit à la Voirie-aux-Genets, terroir de Milly; tenant d'un long à l'acquéreur de M. Moussu, d'autre long à M. Julien Goubé, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur la voirie séparative de Moigny et Milly.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-troisième lot.
— Sept ares cinquante-neuf centiares de grouette, lieu dit en Beaugard, terroir de Moigny; tenant d'un long aux représentants de M. Marin-Etienne Thomas, d'autre long à madame Baptiste-Frédéric Neveu, d'un bout à M. Charles Barreau, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Trente-quatrième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de friche, lieu dit en Malicorne, terroir de Moigny; tenant d'un long à l'acquéreur de M. Venard, d'autre long à M. François Contard, d'un bout sur la voirie de Malicorne, et d'autre bout sur les friches.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Trente-cinquième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de friche, lieu dit au Cassis, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Antoine Richard, d'autre long aux héritiers Métaut, d'un bout à M. Rifflet, et d'autre bout sur les roches.
Plantés de sâpins.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Trente-sixième lot.
— Un are soixante-quatre centiares de friche, lieu dit en Valfoirrolle, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Menet, d'autre long à plusieurs, d'un bout à M. Tricot, et d'autre bout à plusieurs.
Sur la mise à prix de 2 fr.

Trente-septième lot.
— Soixante-dix centiares de courtill, lieu dit aux Courtills-de-la-Ville, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Isidore Roy, d'autre long aux héritiers Larglantier, d'un bout aux héritiers Jean Pierre Giguët, et d'autre bout le sentier des Courtills-de-la-Ville.
Sur la mise à prix de 18 fr.

Trente-huitième lot.
— Quatre ares quarante-trois centiares de terre, lieu dit en Malicorne, terroir de Moigny; tenant d'un long à madame Baptiste Frédéric Neveu, d'autre long à M. Maslard, d'un bout sur la vidange, et d'autre bout les friches.
Sur la mise à prix de 2 fr.

§ II. — La Nue-Propriété

Pour y réunir l'usufruit au décès de madame MARIE-JULIENNE METAULT, propriétaire, demeurant à Moigny, veuve de M. MARIE-ETIENNE THOMAS, âgée de soixante-huit ans, de :

Trente-neuvième lot.
— Cinq ares quarante-huit centiares de terre, terroir de Moigny, lieu dit au Carrefour; tenant d'un long à M. Hippolyte Goubé, d'autre long à M. Hubert Charpagne, d'un bout sur le chemin de Moigny à Videlles, et d'autre bout les héritiers Venteau.
Cette pièce est traversée par le chemin.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarantième lot.
— Neuf ares soixante dix centiares de terre,

lieu dit à la Grande-Haie, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Demest, de Courances, d'autre long à M. Baptiste Neveu, d'un bout sur M. Germain Roy, et d'autre bout sur la voirie des bruyères.
Sur la mise à prix de 125 fr.

Quarante-unième lot.
— Neuf ares vingt-huit centiares de terre, lieu dit au Bois de-Launay, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Larglantier, d'autre long aux héritiers Fouquet, d'un bout sur le chemin de Launay, et d'autre bout sur le chemin de Sainte-Anne.
Sur la mise à prix de 400 fr.

Quarante-deuxième lot.
— Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre, lieu dit la Roche-Grenolée, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Sallé, d'autre long à M. Denis Guérin, d'un bout sur le chemin de Launay, et d'autre bout les héritiers Dechizelle.
Sur la mise à prix de 75 fr.

Quarante-troisième lot.
— Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de sable, lieu dit à la Roche-Grenolée, terroir de Moigny; tenant d'un long M. Sulpice Barreau, d'autre long à M. Germain Roy, d'un bout sur le chemin de Launay, et d'autre bout sur le chemin de Sainte-Anne.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-quatrième lot.
— Sept ares soixante centiares de terre, lieu dit en Malicorne, terroir de Moigny; tenant des deux longs à madame veuve Thomas, d'un bout sur les héritiers Fouquet, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-cinquième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de terre, lieu dit au Chemin-de-Beaugard, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Venteau, d'autre long aux héritiers Fouquet, d'un bout sur le chemin de Filmin, et d'autre bout sur les héritiers Venteau.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-sixième lot.
— Sept ares soixante centiares de terre, terroir de Moigny, lieu dit en Claude Vallée; tenant d'un long à M. Darras, d'autre long à madame veuve Thomas, d'un bout sur le chemin de Malab y, et d'autre bout à M. Philippe Taillard.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-septième lot.
— Trois ares quatre vingt centiares de terre, lieu dit en Claude Vallée, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Venteau, d'autre long à M. Thomas, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur le sentier des Renouardes.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-huitième lot.
— Cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre, lieu dit en Beaugard, terroir de Moigny; tenant d'un long au chemin de Moigny à La Ferté-Alais, d'autre long à madame Normand Thomas, d'un bout à M. Gourdet, et d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-neuvième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de terre, lieu dit en Pierre-Rognerie, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Laurent Lecomble, d'autre long au sentier d'Adresse, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout à M. Hippolyte Goubé.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquantième lot.
— Neuf ares vingt-un centiares de terre, terroir de Moigny, lieu dit à la Montagne-d'Armont; tenant d'un long à M. Pierre Léon Thomas, d'autre long à M. Hippolyte Goubé, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout le chemin de Moigny à Boutigny.
Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquante-unième lot.
— Neuf ares quarante six centiares de terre, lieu dit au Sentier-de-la-Longue-Raie, terroir de Moigny; tenant d'un long à madame veuve Thomas, d'autre long à madame Baptiste Frédéric Neveu, d'un bout sur le sentier de la Longue-Raie, et d'autre bout plusieurs.
Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquante-deuxième lot.
— Quatre ares soixante-quatre centiares de terre, terroir de Moigny, lieu dit au Chemin-de-La-Ferté; tenant d'un long à madame veuve Thomas, d'autre long à madame Baptiste-Frédéric Neveu, d'un bout sur le chemin de La Ferté, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquante-troisième lot.
— Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit au Buisson, terroir de Moigny; tenant d'un long à madame Baptiste Frédéric Neveu, d'autre long aux héritiers Barreau, d'un bout sur les héritiers Jobert, et d'autre bout les héritiers Deneuille.
Sur la mise à prix de 75 fr.

Cinquante-quatrième lot.
— Huit ares douze centiares de terre, lieu dit à la Montagne-d'Armont, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Thomas, d'autre long à madame Normand-Thomas, d'un bout sur plusieurs, et d'autre bout sur le chemin de Moigny à Boutigny.
Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquante-cinquième lot.
— Deux ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, lieu dit en Filmin, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Théodore Bluet, d'autre long à M. Théodore Richard, d'un bout le chemin de Sainte-Anne, et d'autre bout sur Alexis Goubé.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquante-sixième lot.
— Un are trente sept centiares de courtill, terroir de Moigny, lieu dit à la Ruolle-à-Sugy; tenant d'un long à M. Joseph Barreau, d'autre long à M. Hippolyte Goubé, d'un bout sur la ruelle allant à la rivière, et d'autre bout à M. Joseph Barreau.
Sur la mise à prix de 42 fr.

Cinquante-septième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de terre et friche, lieu dit en Malicorne, terroir de Moigny; tenant d'un long M. Léon Thomas, d'autre long à M. Toussaint Goubé, d'un bout sur la vidange, et d'autre bout sur les friches.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Cinquante-huitième lot.
— Un are quatre-vingt-neuf centiares de pré, terroir de Moigny, lieu dit à Saint Roch; tenant d'un long à madame veuve Montmarché, d'autre long à M. Auguste Normand, d'un bout le chemin du Russeau, et d'autre bout sur la cour commune.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquante-neuvième lot.
— Un are soixante-huit centiares de pré, terroir de Moigny, lieu dit aux Courtills-de-la-Ville; tenant d'un long à M. René Boudineau, d'autre long à M. Baptiste Boudineau, d'un bout sur la rivière, et d'autre bout M. François Firmin.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixantième lot.
— Soixante-trois centiares de pré, terroir de Moigny, lieu dit aux Petits-Prés; tenant d'un long à M. Eugène Goubé, d'autre long à M. Ambroise Sugy,

d'un bout sur la fontaine de M. Audas, et d'autre bout sur M. Jean Pierre Vidy.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Soixante-unième lot.
— Un are soixante-huit centiares de friche, plantés de trois châtaigniers, lieu dit en Tartivois, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Denis Fessous, d'autre long à M. Crublier, d'un bout sur le sentier, et d'autre bout sur les héritiers Montmarché.
Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixante-deuxième lot.
— Douze ares soixante-six centiares de friche, plantés de plusieurs châtaigniers, lieu dit à la Croix-Saint-Jean, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Goubé, d'autre long aux héritiers Montmarché, d'un bout le chemin de Moigny à Videlles, d'autre bout les héritiers Montmarché.
Sur la mise à prix de 45 fr.

Soixante-troisième lot.
— Deux ares de friche, lieu dit au chemin de Sainte-Anne, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Siméon Demest, d'autre long à plusieurs, d'un bout sur les héritiers Barreau, d'autre bout sur plusieurs.
Plantés de deux châtaigniers.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Soixante-quatrième lot.
— Seize ares quatre-vingt-huit centiares de bois et friche avec les châtaigniers qui sont dessus, lieu dit à la Terre-Rouge, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Sallé, d'autre long aux héritiers Denis Lée, d'un bout à M. Etienne Dancarville, d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 25 fr.

Soixante-cinquième lot.
— Un are quatre-vingt-neuf centiares de friche, terroir de Moigny, lieu dit à la Croix-Saint-Jean, plantés de deux châtaigniers; tenant d'un long aux héritiers Jullemier, d'autre long aux héritiers Chartier, d'un bout les héritiers Demest, d'autre bout à M. Auguste Normand.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-sixième lot.
— Quatre ares vingt centiares de bois, lieu dit sur le Haut-de-la-Guette, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Venteau, d'autre long à M. Baptiste Larglantier, d'un bout sur plusieurs et d'autre bout sur le chemin du Champ-de-Perdrix.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Soixante-septième lot.
— Six ares trente-trois centiares de friche, plantés de plusieurs châtaigniers, lieu dit aux Roches-aux-Seigneurs, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Barreau, d'autre long à M. Siméon Demest, d'un bout à M. Laurent Lecomble, d'autre bout à M. Denis Guérin.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Soixante-huitième lot.
— Quatre ares vingt-deux centiares de bois, plantés de quatre châtaigniers, lieu dit à la Grivette, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Demest, de Courances, d'autre long aux héritiers Gibier, d'un bout à M. Sulpice Barreau et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-neuvième lot.
— Neuf ares dix-neuf centiares de bois, lieu dit à la Montagne, terroir de Moigny; tenant d'un long à madame Normand Thomas, d'autre long à madame Marguerite Lepage, d'un bout sur M. Breuille, et d'autre bout sur M. Jacques Lebert.
Sur la mise à prix de 25 fr.

Soixante-dixième lot.
— Huit ares quarante-quatre centiares de bois, terroir de Milly, lieu dit au Poteau; tenant d'un long à M. Pierre Faure, d'autre long aux héritiers Lamoureux, d'un bout à M. Bouard, d'autre bout sur le chemin de Milly à Boutigny.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-onzième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de bois, plantés d'un châtaigner, lieu dit au Réage-Tortu, près le chemin de La Ferté, terroir de Moigny; tenant d'un long à M. Denis Barreau, d'autre long à M. Ambroise Sugy, d'un bout sur les héritiers Denis Barreau, d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-douzième lot.
— Trois ares soixante-dix-neuf centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit au Réage Tortu; tenant d'un long à M. Baffoy, d'autre long aux héritiers Larglantier, d'un bout à M. Denis Lée, d'autre bout sur les héritiers Bouché.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Soixante-treizième lot.
— Trois ares soixante centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit au Champ-de-Perdrix; tenant d'un long au bois de communauté, d'autre long à M. Denis Fessous, d'un bout aux héritiers Larglantier, et d'autre bout le chemin du champ de Perdrix.
Sur la mise à prix de 5 fr.

Soixante-quatorzième lot.
— Cinq ares vingt-sept centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit Près-le-Réage-Tortu; tenant d'un long à M. Ambroise Montmarché, d'autre long à M. le baron de Haber, d'un bout à M. Pailllé, et d'autre bout sur le chemin des Boulinières.
Sur la mise à prix de 8 fr.

Soixante-quinzième lot.
— Trois ares trente-sept centiares de bois, terroir de Moigny, lieu dit à la Guette; tenant d'un long aux héritiers Montmarché, d'autre long à M. Etienne Montmarché, d'un bout sur les héritiers Babin, et d'autre bout sur M. Jacques-Gregoire Goubé.
Ce bois est traversé par un sentier.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Soixante-seizième lot.
— Onze ares quatre-vingts centiares de bois et friche, terroir de Moigny, lieu dit sur les Gros-Mahauts; tenant d'un long à madame Hippolyte Goubé, d'autre long à M. Didier Deneuille, d'un bout sur le chemin des Gros-Mahauts, et d'autre bout sur plusieurs.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Soixante-dix-septième lot.
— Trois ares soixante dix-neuf centiares de pré, lieu dit à Saint-Laurent, terroir de Milly; tenant d'un long à M. Ambroise Montmarché, d'autre long à M. Godefroy, d'un bout sur les héritiers Etienne Chartier et d'autre bout sur la rivière.
Sur la mise à prix de 4 fr.

Soixante-dix-huitième lot.
— Deux ares soixante-quinze centiares de friche et bois, plantés d'un châtaigner, lieu dit aux Roches-aux-Seigneurs, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers de M. François Michault, d'autre long aux héritiers de M. Etienne Bouché, d'un bout sur les mêmes, et d'autre bout à M. François-Philippe Taillard.
Sur la mise à prix de 3 fr.

Soixante-dix-neuvième lot.
— Six ares cinquante-neuf centiares de bois et friche, lieu dit à Sainte-Anne, terroir de Moigny; tenant d'un long aux héritiers Bioche, d'autre long aux

